

Table des matières

1. Avant-propos	2
2. L'économie laitière suisse en 2021	3
2.1 Production et mise en valeur du lait	3
2.2 Commerce extérieur	4
2.3 Interprofessions fromagères	5
2.4 Achat du lait de centrale par mooh	6
2.5 Interprofession du lait (IPlait)	7
2.6 Fédération des producteurs suisses de lait (FPSL)	7
2.7 Politique agricole et conditions-cadres	7
3. Activités de Prolait Fédération Laitière	8
3.1. Prolait en chiffres	8
3.2 Prestations et services	10
3.3 Vie des sociétés	11
4. Activités des organes de la Fédération	11
4.1 Assemblées des délégués	11
4.2 Conseil des présidents de cercles	11
4.3 Conseil d'administration	12
4.4 Commissions et leurs assemblées	12
4.5 Commission de lait de centrale	12
5. Organes & collaborateurs	12
5.1 Conseil d'administration	12
5.2 Présidents de cercles	12
5.3 Commission « lait de fromageries artisanales »	13
5.4 Commission « lait de centrale »	13
5.5 Commission de gestion	13
5.6 Délégués IPG & IPVMO	13
5.7 Collaborateurs - collaboratrices	14

1. Avant-propos

C'est en pleine guerre russo-ukrainienne que je rédige ce rapport d'activités 2021 et donc perturbé par des événements que l'on pouvait penser d'un temps révolu. Les conséquences ne sont pas encore toutes connues, mais elles ont déjà et auront encore des répercussions énormes sur l'alimentation mondiale. Je formule tous mes vœux, afin que les familles ukrainiennes retrouvent rapidement un peu de calme et d'optimisme pour leur avenir.

Cette situation dramatique relègue au statut d'anecdotes les événements vécus par la filière laitière suisse en 2021, comme les inondations et la grêle. Ces événements ont néanmoins eu des conséquences importantes pour les producteurs et productrices.

Dans les exploitations, la météo pluvieuse de l'été a rendu très difficile les récoltes des fourrages et des moissons, avec une qualité moindre. A contrario les marchés ont continué leur progression, lente mais continue, au niveau des prix du lait de centrale en particulier. Ceci grâce à un marché demandeur car asséché par l'augmentation des productions fromagères. Les organisations de producteurs (OP dont mooh) ont ainsi eu plus de marge de manœuvre pour orienter leurs volumes vers la valeur ajoutée.

Prolait fédération laitière a participé à de nombreuses discussions, souvent difficiles avec la grande distribution, ayant abouti par une hausse de prix du lait de centrale et de fromagerie. Ce trend continuera en 2022 et Prolait mettra la pression nécessaire afin que les coûts de production soient mieux pris en compte dans les indices.

Les discussions au sein de l'Interprofession du Gruyère ont été intenses, en particulier autour de la traite automatisée, sachant que la date butoir du 2.07.2022 pour l'interdiction du robot de traite se rapproche. Deux éléments importants empêchent toute ouverture pour les producteurs : le cahier des charges du Gruyère AOP et la qualité du lait requise. Il est indéniable que le système du robot a beaucoup d'avantages, mais il doit d'abord amener des preuves de qualité et surtout convaincre la filière. Prolait soutient donc la recherche, les projets et le débat constructif permettant d'amener des propositions d'avenir bénéfiques pour la filière et sa durabilité.

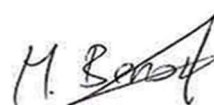
Le remaniement laitier, souhaité par l'IPG et la limitation de la grandeur des exploitations laitières, décidée par les délégués amène une nouvelle collaboration entre les fédérations et l'IPG. On ne peut que se réjouir de cette nouvelle dynamique en souhaitant qu'elle puisse traiter d'autres sujets, comme le projet durabilité.

Le Conseil d'administration se réjouit que le règlement de gestion des quantités, fraîchement renouvelé par le Conseil des présidents de cercle (CPC), donne satisfaction aux sociétés de fromagerie. Il remercie également la nouvelle équipe du bureau qui, après le départ de Mme Déborah Moser, a été remaniée. Prolait peut compter sur des personnes motivées et dynamiques sous la direction de Marie Garnier.

Je tiens à remercier toutes ces personnes qui se sont engagées pleinement pour la défense professionnelle laitière de notre rayon, tout comme d'ailleurs les membres des divers organes de Prolait.

Les producteurs devront faire face à de nombreux sujets en 2022 (initiative, PA, prix, avenir, loup, etc.), mais je suis convaincu qu'ensemble, nous réussirons à communiquer encore une fois, que la place de la vache est bien au centre du cycle écologique et économique de l'alimentation.

Marc Benoît



Président du Conseil d'administration

2. L'économie laitière suisse en 2021

L'année 2021 a malheureusement encore été impactée par la pandémie de Covid 19. Cependant, l'augmentation de la demande de produits laitiers dans le commerce de détail a permis d'augmenter le prix du lait payé aux producteurs. Lors de l'année 2021, l'indice du prix du lait de centrale de l'OFAG a dépassé durant 7 mois l'indice de base. Une réflexion sur la révision du prix du lait et de l'indice a donc été amenée pour l'année 2022.

La hausse du prix du lait est plus marquée dans la filière du lait de centrale avec un prix du lait à 62.72ct./kg (+3.35 ct./kg par rapport à 2020). Le prix du lait bio a également suivi une légèrement hausse pour atteindre une moyenne de 81.73 ct./kg (+1.27%). Concernant la filière fromagère, les producteurs Prolait ont obtenu un des meilleurs prix du lait en Suisse avec 86.44 ct./kg, notamment grâce à la production de Gruyère AOP.

Base de l'indice: 2005 = 100	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Janvier	90.44	91.50	88.95	90.72	98.91	88.86	87.13	89.43	90.36	91.30	95.69	97.44
Février	89.94	94.19	88.58	90.74	99.14	89.17	86.68	88.94	90.55	93.39	95.18	98.23
Mars	90.23	94.64	87.42	90.37	98.84	89.16	85.77	87.61	89.67	92.10	93.48	99.53
Avril	91.50	93.20	85.69	92.85	98.15	88.09	84.73	86.90	90.92	93.21	92.76	100.09
Mai	93.54	92.18	84.88	94.57	97.48	87.47	84.41	88.68	92.72	93.12	91.56	100.59
Juin	92.59	91.80	85.54	95.87	96.96	87.36	85.11	90.31	92.75	93.21	93.26	100.65
Juillet	92.96	91.39	86.16	97.06	96.92	86.75	85.67	90.77	92.32	92.60	94.35	99.37
Août	92.37	88.83	87.27	97.41	95.75	86.33	86.14	91.88	93.00	92.36	94.42	99.67
Septembre	91.72	91.22	88.90	97.74	94.20	86.94	88.02	91.83	92.44	94.76	95.28	100.41
Octobre	92.52	92.05	89.76	97.22	93.15	87.56	88.58	91.83	92.21	95.28	94.39	101.64
Novembre	90.98	90.46	89.22	97.40	92.29	87.57	88.31	91.34	91.31	95.56	95.92	102.77
Décembre	90.31	89.08	89.97	97.34	92.26	87.18	89.35	91.25	92.05	96.16	94.97	103.66
Moyenne annuelle	91.59	91.71	87.70	94.94	96.17	87.70	86.66	90.06	91.69	93.59	94.27	100.34

2.1 Production et mise en valeur du lait

Sur 3'405'307 tonnes de lait commercialisés en 2021 en Suisse, 287'919 tonnes représentaient le lait Bio. La production de fromages a nettement augmenté pour atteindre 207'155 tonnes, soit une hausse de 1.7% par rapport à 2020, ce qui représente un nouveau record pour la filière. Cette augmentation s'est faite au détriment de celle du lait de consommation, crème de consommation, yogourt et autres produits laitiers transformés.

Les stocks de beurre de l'année ont été plus élevés durant une grande partie de l'année 2021 qu'en 2020 où ils avaient particulièrement fondus.

Statistiques livraisons de lait en Suisse

	2018	2019	2020	2021	Evolution 20-21
Production laitière totale (t)	3'454'427	3'399'272	3'405'139	3'405'307	0,005%
Lait d'ensilage (t)	2'326'685	2'285'102	2'292'542	2'286'641	-0,26%
Lait de non-ensilage (t)	1'127'742	1'114'170	1'112'598	1'118'666	0,55%
Nombre d'exploitations	19'568	19'048	18'396	17'925	-2,56%
Moy. livraisons par expl. (kg)	170'676	172'669	178'936	184'016	2,84%
Moy. livraisons à l'ha	6'373	6'362	6'483	6'502	0,29%

La production laitière Suisse s'est stabilisée malgré une diminution du nombre d'exploitations.

Mise en valeur du lait suisse

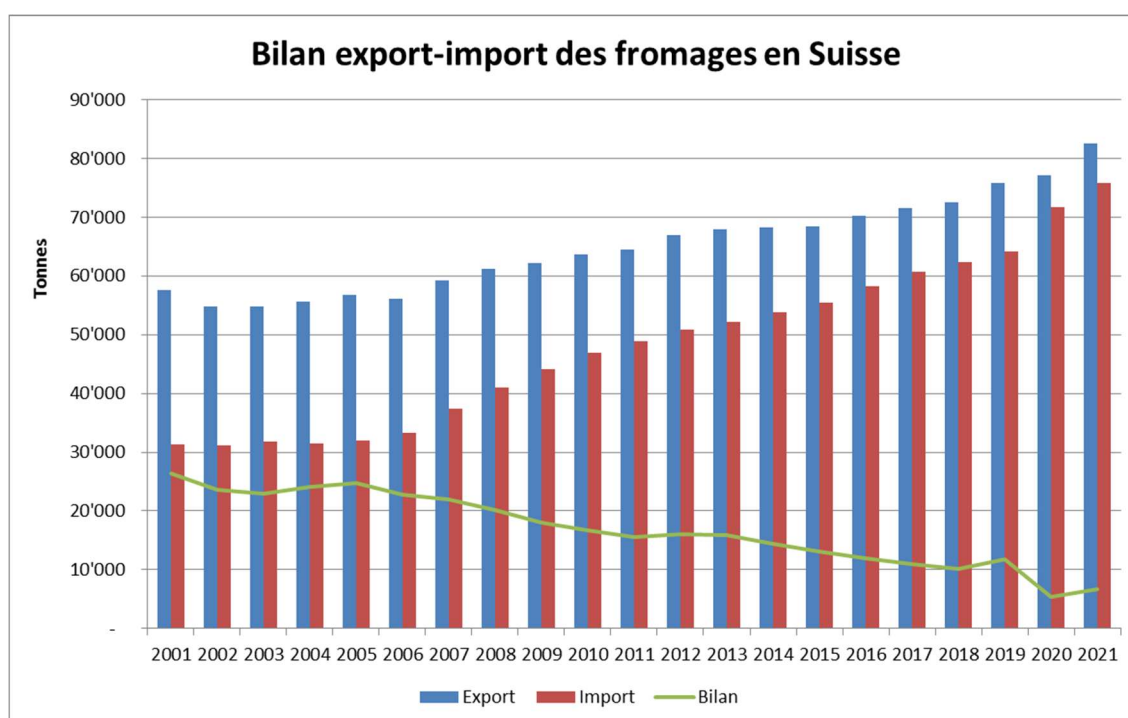
En tonnes ELE *	2018	2019	2020	2021
Fromage	1'492'848	1'512'573	1'563'810	1'591'397
Séré	26'746	28'374	30'143	28'673
Lait de consommation	382'614	373'405	384'737	365'898
Crème de consommation	280'933	277'517	278'266	279'071
Yogourt	118'272	116'665	124'139	120'495
Autres produits frais (y.c. glaces comestibles)	100'307	100'435	103'890	107'117
Conserves de lait	379'814	356'543	307'991	328'472
Beurre	542'593	523'957	491'509	482'991
Autres mises en valeur	130'301	109'802	120'654	100'194
Total	3'454'428	3'399'271	3'405'139	3'405'307

* ELE = équivalent-lait (matière utile rapportée en kilos de lait) / avec lait de la zone franche

2.2 Commerce extérieur

En 2021 les exportations ont cru de 82'470 t (+6.93%). Toutes les catégories de fromages ont profité de cette augmentation des exportations sauf l'Emmentaler AOP et la fondue prête à l'emploi.

Sur la même période, les importations de fromage ont augmenté de 5.7% (+4'076 t), soit au total 75'774 t. Les principales importations sont les fromages frais (31'368 t). Les fromages à pâte molle importés représentent toujours 13'600 t mais l'importation a subi une légère baisse par rapport à 2020. Malgré la baisse de production de beurre en 2021 (-2.7%), l'importation de beurre n'était pas aussi importante qu'en 2020.



2.3 Interprofessions fromagères

Interprofession du Gruyère (IPG)



L'année en quelques chiffres

En 2021, le potentiel de production (quantité de base) s'est élevé à 32'404 t (+ 1'826t) pour le Gruyère AOP. Il a atteint 1'376 tonnes (+ 77 t) pour le Gruyère AOP bio et 580 t (+ 3 t) pour le Gruyère d'alpage AOP. Les exportations de Gruyère ont augmenté en 2021 de 910 t.

Production totale effective de Gruyère AOP

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Quantité annuelle (t)	26'780	29'513	30'099	30'200	30'578	32'404
Evolution	- 7,8%	+ 10,2%	+ 2,0%	+ 1 %	+ 1,2%	+6.0%

Source : Interprofession du Gruyère, Pringy

Pour la fin de l'année 2021, un nouveau dépassement de 6% a été octroyé, mais ces quantités n'auront pas d'influence sur 2022 car il n'y aura pas de décompte roulant. Ces 6 % se calculent sur le quota 2021 comprenant les quantités déjà accordées de 1 % définitif et 5 % temporaires (6 % bio). Pour le Gruyère AOP d'alpage, 3 % temporaires ont été accordés selon le potentiel et la qualité. Pour 2022, le comité IPG a décidé de suspendre temporairement le système 3/9 et d'appliquer une quantité pour toute l'année. Il accorde 3 % définitifs et 5 % temporaires à toute la filière. En espérant que cette croissance incroyable se poursuive !

Le prix indicatif du lait payé aux producteurs pour le Gruyère Tradition reste fixé à 88.48ct/kg.

L'IPG a attribué 100 tonnes de rattrapage dans le Canton de Neuchâtel, réparties en 5 fois 20 tonnes supplémentaires pour les fromageries des Verrières, de la Sagne, du Cerneux-Péquignot, du Mont-de-Travers et des Jordans, à partir de janvier 2022, sous réserve que les infrastructures de la fromagerie le permettent, mais aussi qu'un producteur en dehors de la filière soit intégré à la société.

Dans le secteur de Prolait, 8 nouveaux producteurs ont pu être accrédités à l'AOP Gruyère, 9 sont inscrits pour l'année 2022.

L'interdiction de la traite robotisée entrera en vigueur le 2 juillet 2022. Pour l'instant, la discussion sur l'automatisation de la traite se limite à l'autorisation de l'accrochage automatique. Le groupe « Lait cru et Gruyère AOP » emmené par Sabine Bourgeois Bach et Catherine Meister Schwager se penche sur la question pour proposer des études visant à rechercher des solutions conciliant qualité du produit et facilité du travail.

La filière Gruyère a également été secouée à fin 2021 par des soucis de qualité liés aux obturateurs. Afin de prévenir les risques, l'utilisation du bismuth a été temporairement interdite.

La filière a rassemblé ses forces pour défendre l'Appellation d'Origine Protégée auprès de la justice américaine et compte bien faire reconnaître le Gruyère comme une AOP et non comme un simple terme générique en faisant recours contre une décision d'un tribunal de Virginie.

Concernant la modification du règlement de gestion des quantités, les producteurs ont accepté des principes de limitation pour garantir le mélange des laits. Mais ils continuent à défendre l'élaboration d'un nouveau règlement de gestion des quantités qui soit fidèle à l'esprit du cahier des charges et qui n'introduise pas de contraintes inutiles. Il est nécessaire que ce règlement fasse preuve de souplesse, notamment vis-à-vis des formes de collaboration entre producteurs de lait ou entre fromageries, pour garantir l'approvisionnement en lait et la qualité de vie des acteurs de la filière.

Au terme d'une audition faite par les délégués, le candidat retenu pour la présidence de l'Interprofession du Gruyère est Pierre-Ivan Guyot, qui remplacera Oswald Kessler, un homme à qui la filière doit beaucoup, en particulier au niveau marketing.

Distinctions

Le prix du Gruyère AOP neuchâtelois de l'année 2021 a été décerné à Adrien Pagnier et la société de fromagerie Duo Vallon.

Nous félicitons Michael Hanke de la fromagerie villageoise de Combremont-le-Petit (VD) qui remporte la 2e place avec son Gourmino Gruyère AOP au championnat du monde de fromage.

Nous félicitons les responsables de sociétés de fromagerie et les producteurs pour l'excellence de leur production et leur régularité, mais aussi toutes les autres fromageries qui ne démeritent pas. Globalement, la qualité est très bonne.

Interprofession du Vacherin Mont-d'Or AOP

La production du Vacherin Mont-d'Or AOP (VMO) s'est élevée à 567 tonnes pour la saison 2020-2021, soit une augmentation de 13 tonnes par rapport à la saison précédente. Les exportations de Vacherin Mont d'Or ont augmenté de 39% en 2021, ce qui a permis une augmentation de 3.7ct du prix du lait en juillet 2021.



Prolait a porté main-forte aux producteurs qui souhaitaient moderniser le règlement de gestions des quantités du Vacherin Mont d'Or, en introduisant notamment une sécurité pour les sociétés faisant de gros investissements dans les fromageries.

Le projet de relocaliser la fabrication de boîtes d'emballage a pris forme cette année avec la création de Valartibois, en septembre 2021 à l'Abbaye. L'entreprise confectionne des sangles et boîtes d'emballage à partir de l'épicéa des bois du Jura, notamment de la forêt du Risoux.

Interprofession de l'Etivaz AOP

La filière compte 67 producteurs dont 10 en bio. 4'710'745 kg de lait ont été fabriqués. L'Etivaz a retrouvé ses quantités et sa qualité malgré une saison d'alpage pluvieuse. Grâce à des adaptations du règlement de gestion des quantités, il a été possible de prévoir au mieux les cas de sous- ou surproduction et de produire la quantité planifiée en la répartissant entre les producteurs en cours d'année.



2.4 Achat du lait de centrale par mooh

Il y a eu un léger recul de la production de lait mooh en 2021.

Selon le monitoring de PSL (livraison 180'000 kg, teneurs neutres, départ ferme), mooh a payé un prix du lait moyen de 63,0 ct./kg, ce qui représente une augmentation de +4 cts/kg par rapport à l'année 2020 qui est supérieur de 0,28 ct. au prix moyen du lait de centrale en Suisse.

391 producteurs de Prolait (-24) sont membres de mooh (VD : 293, NE : 88, FR : 10). Une grande partie de la baisse concerne le retrait des producteurs de fromagerie ayant renoncé à livrer du lait de centrale, mais aussi les producteurs qui ont arrêté la production.

Mooh lancera dès le début de l'année 2022 son programme climat qui se base sur une diminution des émissions de méthane grâce à l'utilisation d'Agolin, complément à base d'extraits naturels de plantes.

Les producteurs participant au programme seront rémunérés grâce à la vente de certificats CO2 (100 CHF par tonne de CO2 réduit). Pour une exploitation de 30 vaches, une réduction de 10 tonnes de CO2 peut être envisagée, donc une prime de 1000 CHF; couvrant donc facilement les frais engendrés de 10 à 15 CHF par vache et par an pour Agolin.

2.5 Interprofession du lait (IPlait)

Au 1^{er} janvier 2021 les nouvelles adaptations aux règlements des fonds ont été mises en place. Ainsi la nouvelle boîte MPC pour promouvoir la fabrication de beurre en Suisse a été créée et une augmentation des moyens de la boîte principale est appliquée. Les deux mesures ont été financées par les fonds de « Régulation », apportant un soutien à l'exportation. La contribution au fonds de « Régulation » a été rapportée au 1^{er} juillet 2021 à son montant initial de 4,5 ct/kg de lait. Durant le premier semestre les réserves des fonds ont été utilisées et la contribution a pu être maintenue à 3.6 ct.

En ce qui concerne le prix indicatif du lait en 2021, il a été fixé en mai à 73 ct jusqu'à la fin de l'année. Les délégués de l'IP Lait ont adapté le règlement du contrat-type et de la segmentation. Au 1^{er} janvier 2022, l'obligation de communiquer individuellement aux fournisseurs les conditions d'achat du lait (quantité et prix) tous les mois pour les segments A et B jusqu'au 20 du mois précédent est instaurée. Cette adaptation assure une transparence sur les prix pour le mois à venir. L'IP lait a également demandé la prolongation de la force obligatoire auprès du Conseil fédéral, au vu d'éviter les avantages concurrentiels.

Prolait a pris position sur la délégation de la compétence au sein de l'IP pour mener et conclure des négociations de conciliation lors de litiges concernant les fonds en rejetant la décision par voie de circulaire du 3 décembre 2021. L'argument avancé est qu'il n'est pas souhaitable de mettre des personnes déjà impliquées dans la direction de l'IPlait pour des questions de gouvernance.

2.6 Fédération des producteurs suisses de lait (FPSL)

Tout d'abord il faut relever que la collaboration avec PSL se passe bien et que plusieurs transactions financières se sont déroulées à satisfaction, notamment l'échange d'actions Cremo en garantie du prêt contracté en 2019 par Prolait pour le retard de cotisations. Le remboursement du prêt de Fr. 500'000.- accordé par PSL pour financer le pas-de-porte nécessaire à l'affiliation à mooh a lui aussi pu être remboursé en échange d'actions Cremo.

De plus, PSL a renoncé à favoriser l'affiliation individuelle des producteurs, notamment pour des raisons juridiques. Mais cela démontre aussi le respect de PSL vis-à-vis des fédérations et du travail régional.

La collaboration technique a été fructueuse et plusieurs échanges de services ont eu lieu, que ce soit pour les webinaires, la lutte contre les initiatives anti-pesticides, les interventions politiques (ordonnances 2021 et trajectoire de réduction, marché du beurre, segmentation, supplément pour la transformation en fromage, répartition des frais du contrôle laitier, paiement à la qualité,...) ou les dossiers des interprofessions fromagères.

PSL a aussi fait avancer, sur demande de Prolait, le dossier sur la commission de recours de Suisselab et le marketing des pâtes molles. Ainsi SCM (Swiss Cheese Marketing) fera en 2022 une campagne de promotion de ces fromages de qualité, dont la production est bien développée en Suisse romande, pour les positionner par rapport aux pâtes molles importées.

L'assemblée des délégués a élu comme nouveau membre du comité Thomas Grüter (ZMP) en remplacement de Thomas Oehen et les nouveaux suppléants, Yves Nicolet (FSFL), Lorenzo Tognola (FTPL), René Cotting (Prolait) et Hansueli Jungen (aaremilch).

2.7 Politique agricole et conditions-cadres

Outre les prises de positions communes aux organisations agricoles sur le paquet d'ordonnances 2021, les initiatives anti-pesticides et l'initiative parlementaire pour la trajectoire de réduction, Prolait s'est distinguée par une prise de position approfondie sur l'octroi du supplément pour le lait transformé en fromage. Cette analyse a abouti au dépôt d'une nouvelle motion de Jacques Nicolet qui demande à modifier l'art. 8a de la loi sur l'agriculture pour permettre d'octroyer les subventions à certaines conditions de durabilité, comme un prix correct payé aux producteurs.

Prolait a également consolidé la position sur le loup de Prométerre, de l'économie alpestre et des fédérations d'élevage vaudoises en demandant une régulation accrue, ceci en mettant en exergue les arguments de bien-être animal et autres exigences posées aux éleveurs qui ne permettent pas une protection contre le loup dans les écuries.

Prolait a également participé au forum bio sur le prix du lait qui a abouti à 4 à 5 ct. d'augmentation. Cette occasion a permis de prendre conscience qu'une augmentation discutée entre producteurs, transformateurs et distributeurs et répercutée sur le consommateur, a davantage de succès qu'une revendication sur la répartition des marges.

Vaud

Les conditions du Paquet Lait Vaud ont été revues en raison de l'interdiction de gluten de maïs à partir de 2022 et elles permettent le soja européen pour une transition, D'autre part, d'autres programmes visant à encourager l'autonomie protéique permettant d'obtenir 100.- ou 150.- /UGB pour des aliments à 18 %, respectivement 12 % de protéines ont été mis sur pied.

Fribourg

La nouvelle ferme de Grangeneuve, « temple » de la production de lait pour le Gruyère AOP, a été inaugurée en septembre. Au premier janvier 2022, c'est Nadine Degen qui reprendra un service de l'agriculture désormais rattaché à l'Institut agricole de Grangeneuve.

Neuchâtel

Prolait a poursuivi son soutien à l'augmentation des quantités de Gruyère AOP octroyées aux fromageries neuchâteloises et a proposé de répartir les 100 tonnes de rattrapage entre 5 fromageries travaillant moins de 2'000'000 kg de lait.

3. Activités de Prolait Fédération Laitière

3.1. Prolait en chiffres

Sociétés coopératives

Laiterie (lait d'ensilage) : 53

Fromagerie (lait de non-ensilage) : 60

Fromageries

Gruyère : 53 (dont 4 avec du bio)

Vacherin Mont-d'Or : 7

Pâtes molles / spécialités : 7

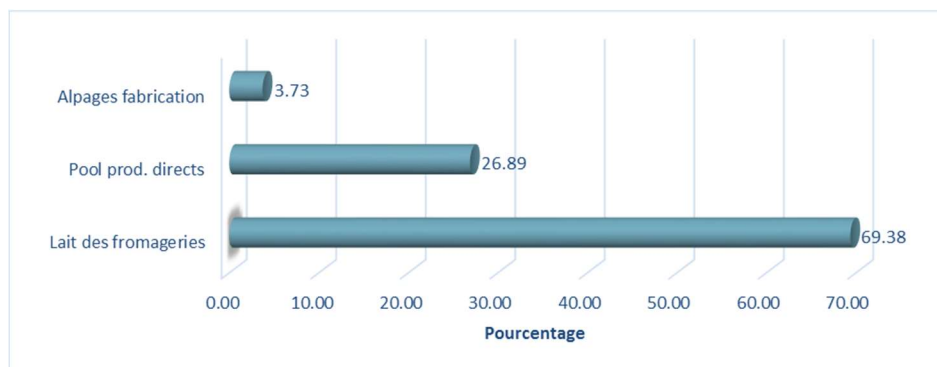
Par canton

	Nombre d'exploitations	Nb expl. principales	Nb expl. estivage	Répartition selon les cantons	Livraisons 2021 en mio kg
Vaud	749	580	169	75.0%	162.85
Neuchâtel	184	180	4	19.7%	42.75
Fribourg	44	44	0	4.5%	9.66
Berne	11	10	1	0.8%	1.73
Total	988	814	174		216.99

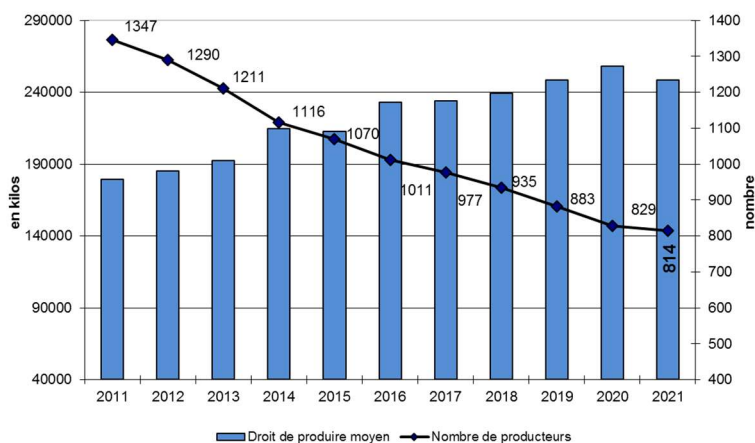
Par cercle

Cercle laitier N°	Cercles laitiers	Nombre d'expl.	Nb expl. Principales	Nb expl. Estiva-ge	Nb sociétés fromagerie	Nb sociétés laiterie	Livraisons 2021 en mio kg
1	Jura / Gros-de-Vaud	134	121	13	10	10	39,41
2	La Vallée de l'Orbe	133	84	49	7	4	27,26
3	Nord Vaudois	130	109	21	8	12	30,23
4	Neuchâtelois	184	180	4	16	0	43,05
5	Lavaux-Jorat-Pays-d'Enhaut	278	191	87	8	17	44,29
6	La Broye	129	129	0	11	10	32,75
Fin 2021		988	814	174	60	53	216,99
Fin 2020		996	829	167	62	55	217,78

Par mise en valeur du lait

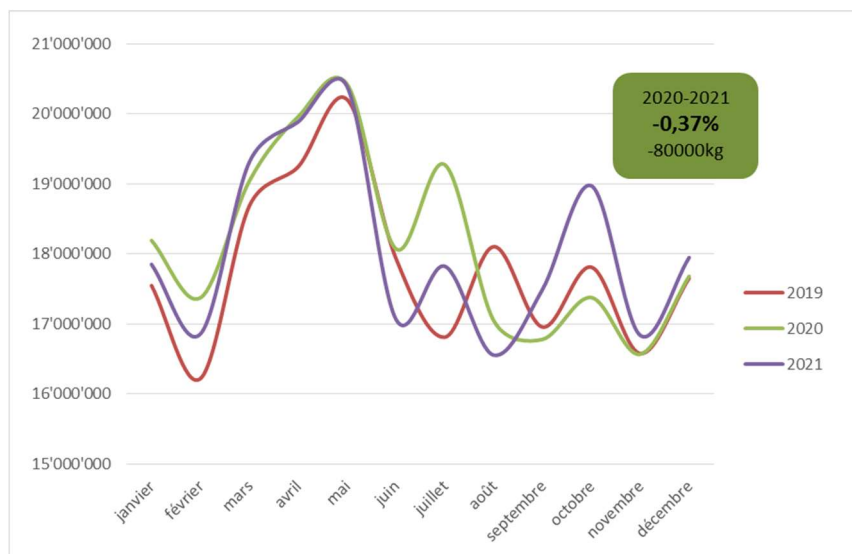


Evolution du nombre d'exploitations et du droit de produire moyen



Droit de produire moyen 2021 : **248'000 kg** / Livraisons moyennes : **262'000 kg**

Livraisons mensuelles Prolait



3.2 Prestations et services

Planification des quantités

Le temps consacré à la planification des quantités permet de garantir un traitement équitable des producteurs dans les sociétés. Marinette Crausaz est aujourd'hui la personne en charge de la gestion des quantités. La réorganisation du personnel a permis de répartir au mieux les tâches et de confier à chaque personne la responsabilité d'un secteur.

En novembre 2021, le règlement de planification des quantités a été réactualisé afin de correspondre davantage à l'organisation actuelle des structures agricoles et de permettre davantage de transparence et de souplesse dans les sociétés de fromagerie.

Mandats

Prolait a terminé la gestion de la comptabilité de TDA depuis sa reprise par Rolli Transports. Elle a poursuivi la tenue, sur mandat, de la comptabilité des sociétés du Haut-Tierdoz, du Grand-Pré à Moudon, de Lugnorre et du Gros-de-Vaud.

Vincent Lefèvre, stagiaire en agronomie a réalisé une étude sur la valorisation du lait vaudois qui a permis de définir des pistes pour l'avenir d'une différenciation du lait de centrale.

Notre fédération a été chargée du travail administratif de liquidation de Prolait Plate-forme laitière de Suisse occidentale. A fin 2021, la répartition de l'excédent de liquidation tout comme la distribution des actions Cremo a pu être réalisée et la coopérative sera prochainement radiée du registre du commerce.

Communication

En 2021 Prolait a organisé 4 soirées de Webinaires abordant différents thèmes d'actualité : la réduction des antibiotiques dans la filière laitière, les installations de traite et le Gruyère AOP, les initiatives anti-pesticides et le prix du lait de centrale. Les échanges ont réuni en moyenne une centaine de participants.

Prolait remercie tous les professionnels et producteurs qui ont apporté leur savoir et expériences durant ces soirées qui se sont poursuivies en 2022.

3.3 Vie des sociétés

Prolait a été à l'écoute des différentes sociétés et a prodigué les conseils requis. La fédération a été particulièrement active pour la reprise de la fromagerie de Penthérez, la défense d'une nouvelle fromagerie à Château d'Oex, l'étude de fromageries communes à la Vallée de Joux et dans la région de Pampigny, les modifications de statuts dans diverses sociétés.

4. Activités des organes de la Fédération

4.1 Assemblées des délégués

Une première assemblée des délégués a eu lieu par correspondance le 21 juin pour valider les comptes 2020 ainsi que la vente de 6816 actions Cremo à mooh pour rembourser une partie du prêt lié au pas-de-porte. Le dépouillement du 28 juin 2021 a permis de constater l'acceptation du PV 2020 et l'accord à une très grande majorité des délégués pour les objets comptables.

Une autre assemblée des délégués en présentiel, qui avait été reportée en raison de la pandémie, a finalement eu lieu le 31 août 2021 à Orzens. Elle a permis d'élire un sixième membre au Conseil d'administration en la personne de Vincent Gruet, de maintenir la cotisation Prolait et de se renseigner sur l'enquête consommateurs pour le Paquet Lait Vaudois. Prolait fédération laitière a présenté sa vision du remaniement laitier demandé par l'IPG. Dans le rayon de la fédération, il est certes nécessaire de réduire à 2 au maximum le nombre de fromageries livrées mais pas au-delà. Car si seuls 3 producteurs du rayon de Prolait livrent à plus de 3 fromageries, 79 livrent à deux fromageries.

Pascal Rufer et Eliane Lemaître ont présenté les essais fourragers visant davantage d'autonomie protéique.

4.2 Conseil des présidents de cercles

Le Conseil des présidents de cercle s'est réuni quatre fois, soit le 3 mars, le 7 juillet, le 10 octobre et le 10 décembre 2021. Il a nommé deux membres de la commission de recours, soit Pierre-Ivan Guyot, chef du service de l'agriculture à Neuchâtel, comme président, et Pierre-André Grandgirard comme membre représentant le lait de centrale. Puis il a remanié le règlement de gestion des quantités, tout comme le règlement-type pour les sociétés, tous deux entrés en vigueur en novembre 2021. Les changements dans le règlement de gestion des quantités de Prolait sont :

- Ajout de la coordination avec les autres interprofessions
- Adoption par chaque société du règlement-type spécifique de gestion des quantités de lait, avec les priorités qui lui conviennent, à la connaissance de tout le monde.
- Transfert des quantités de base sans restriction en cas de reprise par un parent en ligne directe ou indirecte, mais aussi par le rachat de l'exploitation entière.
- Lors d'un démantèlement partiel, reprise des quantités de base possible au prorata des surfaces reprises pour une meilleure adéquation avec les surfaces fourragères. Quantité de base restante reprise par la société répartie selon la règle décidée dans le règlement-type de gestion des quantités.
- Les quantités de base des communautés d'exploitations attribuées aux autres membres que si la communauté d'exploitation a duré au moins 6 ans.
- Transfert temporaire direct en cas de force majeure reconduit tant que le problème n'est pas résolu. Mesure vise à adopter une posture plus humaine envers les producteurs ayant des problèmes majeurs pouvant les empêcher de produire.
- Autre disposition pour faciliter les transitions prévoyant que le transfert direct temporaire correspondant à un gel, soit régi par une convention écrite entre les producteurs, la société de fromagerie et Prolait, et dure au maximum 5 ans

Les présidents de cercle ont aussi validé le budget 2022 et organisé les assemblées de cercle de l'année 2022.

4.3 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni huit fois en 2021. Il a approuvé les comptes 2020, adopté les différences prises de position politiques en lien avec la production laitière, géré le remplacement du personnel de Prolait, cherché un acquéreur pour la fromagerie de pâtes molles du Grand-Pré, organisé les représentations et les assemblées, et accompli toutes les autres tâches lui incombant.

4.4 Commissions et leurs assemblées

La commission de lait de fromagerie s'est réunie trois fois pour :

- organiser l'assemblée des sociétés de fromagerie,
- examiner le nouveau règlement de gestion des quantités de l'IPG
- statuer sur les possibilités du remaniement laitier demandé par l'IPG.
- s'informer sur les actualités des interprofessions du VMO et de l'Etivaz
- planifier le renouvellement des délégués IPG
- préparer le débat sur l'étude Triesse Gressard

L'assemblée des sociétés de fromagerie s'est déroulée le 15 octobre 2021 dans le magnifique village de Provence (VD). Les débats sur l'avenir de la filière ont été riches et intéressants.

4.5 Commission de lait de centrale

La commission de lait de centrale s'est réunie le 14 juillet 2021 pour prendre position par rapport au nouveau Paquet lait Vaud et à l'enquête « consommateurs » pour la différenciation du lait vaudois.

5. Organes & collaborateurs

5.1 Conseil d'administration

MM. Marc BENOIT, président
Didier ROCH, vice-président
Jean-Bernard CHEVALLEY, administrateur
René COTTING, administrateur
Christian GIRARDIN, administrateur
Vincent GRUET, administrateur (dès octobre 2021)

5.2 Présidents de cercles

MM. André BADOUX, cercle de la Broye
Jean-Pierre GFELLER, cercle Neuchâtelois
Ueli LEIBUNDGUT, cercle Nord vaudois
Guy BERSETH, cercle Jura, Gros-de-Vaud
Vincent MONNIER, cercle de la Vallée de l'Orbe
Christian WOLF, cercle Lavaux-Jorat-Pays-d'Enhaut

5.3 Commission « lait de fromageries artisanales »

- MM. Romane BOTTERON, président, La Sagne NE, Gruyère
Guy DE CHARRIERE, Sévery, Vacherin Mont-d'Or
Alexandre LONGCHAMP, Malapalud, lait de centrale
Gilbert RAMUZ, Corcelles-le-Jorat, Gruyère
Didier ROCH, Ballens, Gruyère
Jean-Claude PITTET, Cottens, Gruyère Alpagnes
Antoine EL HAYEK, Cernier, Gruyère Bio
Gilbert MAGNIN, Le Brassus, Vacherin Mont-d'Or
Nicolas HENCHOZ, L'Etivaz
Heinz BAUR, Mont-de-Travers, Gruyère
René COTTING, Châtonnaye, Gruyère
Christian DUVOISIN, Giez, Gruyère
Nicolas JOTTERAND, Bière, Gruyère
Ueli LEIBUNDGUT, Essertines-sur-Yverdon, Gruyère

5.4 Commission « lait de centrale »

- MM. Alexandre LONGCHAMP, Malapalud, président
Christophe AUBERT, Enges
Thierry COENENGRACHT, Premier
Christophe PAILLARD, Champvent
François RAYNAUD, Château-d'Oex
Jean-Bernard CHEVALLEY, Puidoux, représentant mooh
Gilbert RAMUZ, Corcelles-le-Jorat, lait de fromagerie

5.5 Commission de gestion

- MM. Jonathan NICOLET, Lignerolles, cercle Vallée de l'Orbe (président)
Pascal CHIFFELLE, Lignièrès, cercle Neuchâtelois (membre)
Didier PILLOUD, cercle Lavaux-Pays d'Enhaut (membre)
Mareck OPPLIGER, Essertines-sur-Rolle, cercle Jura-Gros-de-Vaud (membre)
Laurent GENTIL, Villars-Bramard, cercle La Broye (membre)

5.6 Délégués IPG & IPVMO

Délégation des producteurs à l'Interprofession du Gruyère

- MM. Romane BOTTERON, La Sagne NE, membre du comité
Didier ROCH, Ballens, membre du comité (président des producteurs)
Heinz BAUR, Mont-de-Travers
René COTTING, Châtonnaye
Christian DUVOISIN, Giez
Nicolas JOTTERAND, Bière
Ueli LEIBUNDGUT, Essertines-sur-Yverdon
Jean-Claude PITTET, Cottens, Gruyère-alpages
Gilbert RAMUZ, Corcelles-le-Jorat

Délégation des producteurs à l'Interprofession du Vacherin Mont d'Or

MM. Guy DE CHARRIERE, Sévery, membre du comité
Gilbert MAGNIN, Le Brassus, membre du comité (président de la délégation)
David BACHELARD, Le Lieu
Claude BATAILLARD, Romanel-sur-Morges
Romain BOURGEOIS, Ballaigues,
Christian GANDER, Bullet
Luc MARTIN, L'Auberson
Pierre-André PERNOUD, Gollion
Jean-Pierre ROCHAT, Le Lieu

Représentants de Prolait dans les commissions de l'IPG :

- Alpagnes : Pittet Jean-Claude, Berney Lionel, Humbert Olivier ;
- Bio : El-Hayek Antoine, Hockenjos Christian et Thubert Fabien ;
- Marketing : Roch Didier ;
- Qualité, Planification: Botteron Romane ;

5.7 Collaborateurs - collaboratrices

Mme Marie GARNIER, (60%) directrice depuis le 1^{er} janvier 2021
Mme Marinette CRAUSAZ, (60%) collaboratrice administrative depuis le 25 octobre 2021
Mme Anne-Françoise BESSON, (30 %) collaboratrice administrative depuis novembre 2021
Mme Christelle LIENHARD, (60%) collaboratrice administrative dès le 1^{er} février 2022

Siège Prolait – Fédération Laitière

Route de Lausanne 23
1400 Yverdon-les-Bains
Téléphone 024 / 424 20 10
Courriel : info@prolait.ch
Site internet : www.prolait.ch